



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2	Mode de gestion du service	4
1.3	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4	Nombre d'abonnés	4
1.5	Volumes facturés	5
1.6	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	10
1.10.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1	Modalités de tarification	11
2.2	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3	Recettes.....	14
2.4	Répartition des recettes	14
3	Indicateurs de performance	15
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	15
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	17
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	18
4	Dépenses de fonctionnement du service	19
4.1	Répartition des dépenses de fonctionnement.....	19
5	Financement des investissements	20
5.1	Montants financiers.....	20
5.2	Etat de la dette du service	20
5.3	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	20
5.4	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.5	Répartition des dépenses d'investissement.....	21
6	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
6.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	22
6.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
7	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

collecte		La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.
transport		La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
dépollution		La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

Le service est géré au niveau

communal

intercommunal

- **Nom de la collectivité** : RETIERS
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- **Compétences liées au service** :

Oui **Non**

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : RETIERS
- **Existence d'une CCSPL** Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : 14/10/19 Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 09/07/18 Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service



- Le service est exploité en **régie**
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 746** habitants au 31/12/2022 (3 732 au 31/12/2021).

Commentaire: ratio 2.4 personnes par foyer (par branchement) données INSEE 2017 indicateur FAMG1.

1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 561** abonnés au 31/12/2022 (1 555 au 31/12/2021).

Commentaire: nombre d'abonné recensé via le relevé de compteur AEP

La répartition des abonnés par commune est la suivante

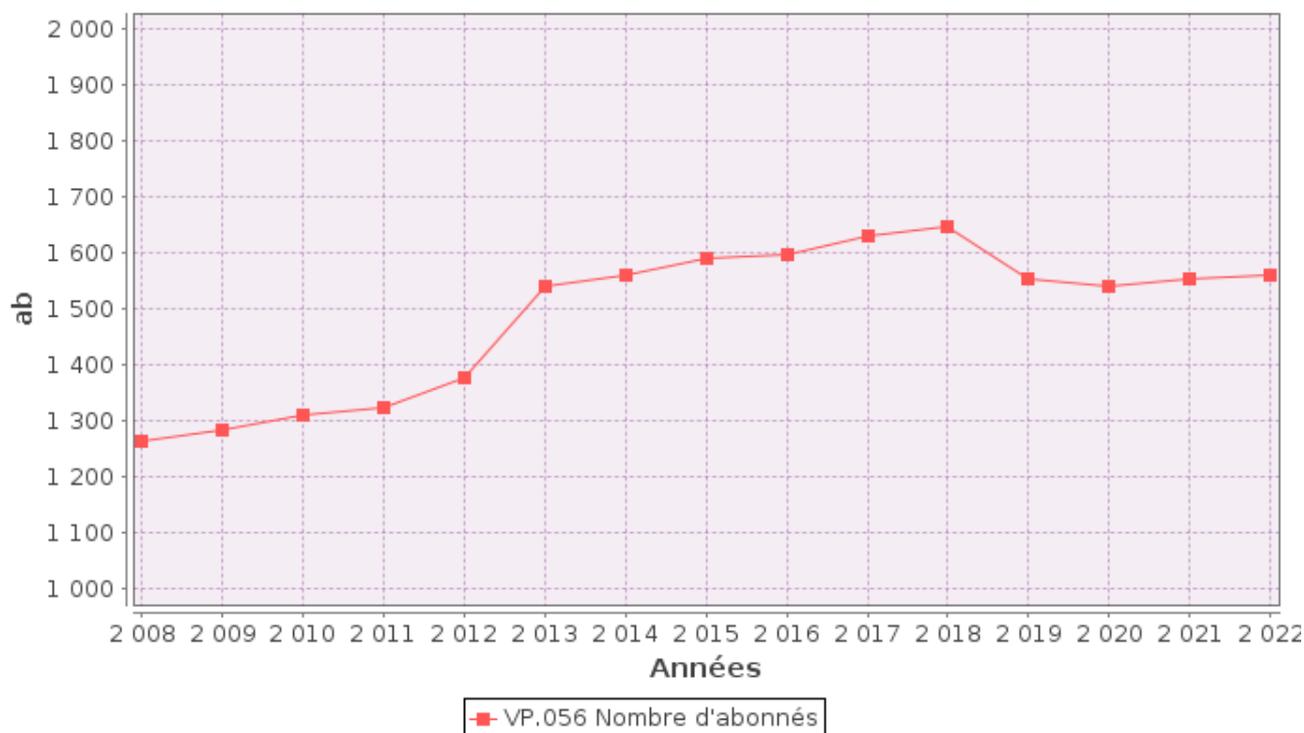
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Retiers					
Total	1 555	1556	5	1 561	0,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 561.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 58,14 abonnés/km) au

31/12/2022. (58,31 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,4 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,4 habitants/abonné au 31/12/2021).

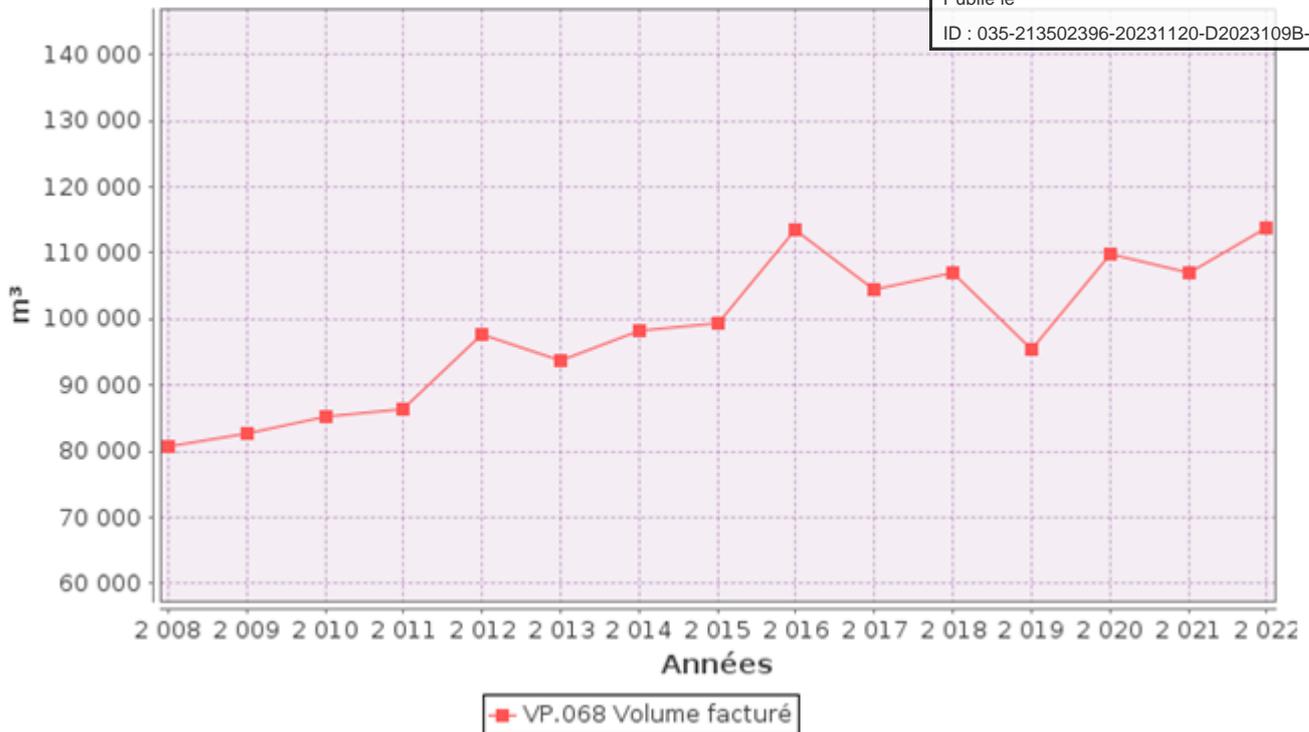


1.5 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	106 943	113 850	6,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6 Détail des imports et exports d'effluents

Aucun import et exports d'effluents sur la commune de Retiers

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2022 (5 au 31/12/2021).

1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 26,85 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 26,85 km (26,67 km au 31/12/2021).

La commune de Retiers ne dispose pas d'ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluies

1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **1** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de RETIERS
 Code Sandre de la station : 0435239S0001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/1988			
Commune d'implantation	Retiers (35239)			
Lieu-dit	Le Pétard			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4000			
Nombre d'abonnés raccordés	1561			
Nombre d'habitants raccordés	3746			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	900			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 27 OCTOBRE 1997 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Sainte Croix, La Seiche, La Vilaine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	15	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	96 (94 hors-étiage)
DCO	60	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	93 (90 hors étiage)
MES	20	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	95 (93 hors étiage)
NGL	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85 (80 hors étiage)
NTK	7	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	88 (84 hors étiage)
pH	6-8.5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	/
NH ₄ ⁺	3	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90 (88 hors étiage)
Pt	1 (2 hors-étiage)	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90 (80 hors étiage)

Charges rejetées par l'ouvrage - Extrait du bilan annuel 2022

	A4	Concent DBO5	Charge DBO5	Concent DCO	Charge DCO	Concent MES	Charge MES	Concent NK	Charge NK	Concent NNH4	Charge NNH4	Concent NGI	Charge NGL	Concent Pt	Charge Pt
13/01/2022	546,0	2,0	1,1	26,0	14,2	7,0	3,8							0,3	0,2
07/02/2022	387,4	2,0	0,8	30,0	11,6	2,0	0,8	1,5	0,6	0,2	0,1	1,5	0,6	0,3	0,1
16/03/2022	517,0	3,0	1,6	30,0	15,5	3,4	1,8							0,6	0,3
12/04/2022	411,0	3,0	1,2	40,0	16,4	17,0	7,0	3,6	1,5	1,6	0,7	3,8	1,6	0,9	0,4
21/05/2022	326,0	1,0	0,3	31,0	10,1	5,4	1,8							1,6	0,5
12/06//2022	337,0	2,0	0,7	37,0	12,5	5,6	1,9							4,0	1,3
21/07/2022	321,0	1,0	0,3	33,0	10,6	2,0	0,6	1,6	0,5	0,1	0,03	2,9	0,9	4,3	1,4
08/08/2022	226,0	1,0	0,2	30,0	6,8	3,6	0,8							1,5	0,3
22/09/2022	317,0	2,0	0,6	30,0	9,5	3,2	1,0							1,1	0,4
12/10/2022	311,0	2,0	0,6	30,0	9,3	2,7	0,8	2,8	0,9	2,0	0,6	6,1	1,9	1,6	0,5
13/11/2022	479,0	2,0	1,0	33,0	15,8	3,6	1,7							1,4	0,7
10/12/2022	355,0	2,0	0,7	28,0	9,9	5,2	1,8							1,5	0,5
MOYENNE		1,9		31,5		5,1		2,4		1,0		3,6		1,6	

rendement DBO5		rendement DCO		rendement MES		rendement NK		rendement NNH4		rendement NGI		rendement Pt			
rendement DBO5	mininaux demandés	rendement DCO	mininaux demandés	rendement MES	mininaux demandés	rendement NK	mininaux demandés	rendement NNH4	mininaux demandés	rendement NGI	mininaux demandés	rendement Pt	mininaux demandés		
99%	94%	96%	90%	97%	93%	93%	98%	84%	94%	100%	88%	98%	80%	96%	80%
98%	94%	92%	90%	99%	93%	93%	98%	94%	100%	88%	98%	80%	98%	80%	80%
99%	94%	98%	90%	100%	93%	93%	97%	94%	98%	88%	97%	80%	96%	80%	80%
99%	94%	95%	90%	96%	93%	93%	97%	94%	98%	88%	97%	80%	96%	80%	80%
100%	94%	97%	90%	99%	93%	93%	97%	94%	98%	88%	97%	80%	92%	80%	80%
99%	96%	96%	93%	99%	95%	95%	98%	88%	100%	90%	97%	85%	66%	90%	90%
100%	96%	95%	93%	98%	95%	95%	98%	88%	100%	90%	97%	85%	64%	90%	90%
100%	96%	96%	93%	99%	95%	95%	98%	88%	100%	90%	97%	85%	90%	90%	90%
100%	96%	97%	93%	99%	95%	95%	97%	88%	98%	90%	94%	85%	92%	90%	90%
100%	96%	95%	93%	99%	95%	95%	97%	88%	98%	90%	94%	85%	84%	90%	90%
100%	96%	97%	93%	99%	95%	95%	97%	88%	98%	90%	94%	85%	93%	90%	90%
99%	94%	97%	90%	99%	93%	93%	97%	84%	98%	88%	94%	80%	87%	80%	80%
99%		96%		99%		98%		99%		97%		88%			
100%		100%		100%		100%		100%		100%		83%			

A4 : débit d'entrée station le jour le bilan analytique

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK						
Débit journalier de référence (m3/j)		900														
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		240														
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)								
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		4		4		4	0	0	12	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		4		4		4	4	4	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99	5.3	96	31.4	99	2.0	97	3.5	98	2.4	1.0			92	1.5
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		4		4		4			12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99	5.3	96	31.4	99	2.0	97	3.5	98	2.4	1.0			92	1.5
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière « étiage »	95	20	93	60	96	15	85	10	88	7	3			90	1
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière « hors étiage »	93	20	90	60	94	15	80	10	84	7	3			80	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		o		o		o		o		o		o	o	o	o	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		o														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration de RETIERS (Code Sandre : 0435239S0001)	50.50	57.60
Total des boues produites	50.50	57.60

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration de RETIERS (Code Sandre : 0435239S0001)	40,97	47,30
Total des boues évacuées	41.00	47,30

- Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	34.13	3.4	Conforme au plan d'épandage
Compostage « Produit »	12.90	2.5	Evacuation boues liquides Valorisation secondaire

Les épandages des boues sont réalisés par du matériel agricole : tracteur, tonnes à lisier et système d'épandage à pendillard. Les personnes physiques et morales intervenant dans la réalisation des épandages de la station d'épuration de RETIERS sont les suivantes :

Le transport et les épandages des boues sont réalisés par l'entreprise SARL Misériaux située à Thoury.

Le planning prévisionnel et le suivi de l'épandage a été réalisé par la société SEDE Environnement mandatée pour cette mission.

Les analyses des boues et sols sont réalisées par un laboratoire de Conseils et d'Analyses (LCA), 1 rue Champlain – ZI Chef de Baie, à LA ROCHELLE.

La valorisation secondaire est assurée par la société Transeli – Leblanc Environnement qui effectue soit un pompage directe des boues liquides sur le site de la station d'épuration ou une prestation d'épaississement et traitement et hygiénisation par compostage. Les boues sont ensuite transpostées et traitées sur le site de Transeli ZA Bas Pont 35500 Taillis.

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2023 sont les suivants :

		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:		/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)*			
Propriété individuelle			828.00
Logement sociaux	1 ^{er} logement		828.00
	2 ^{ème} logement		660.00
	3 ^{ème} logement		498.00
	4 ^{ème} et suivant		417.00
Logements collectifs	1 ^{er} logement		828.00
	2 ^{ème} logement		660.00
	3 ^{ème} logement		498.00
	4 ^{ème} et suivant		417.00
Construction de locaux d'activités	moins de 500m ² de SP		828.00
	>501m ² et <2000m ²		1300.00
	>2001m ²		2166.00
Participation aux frais de branchement		Suivant bordereaux des prix	Suivant bordereaux des prix
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement **	25 €	25 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	2,14 €/m ³	2.50 €/m ³
Taxes et redevances			
Taux de TVA ***		0 %	0 %
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		0,16 €/m ³	0,16 €/m ³

*Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

**Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

***L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/07/2018 effective à compter du 01/01/2019, fixant les tarifs du service assainissement collectif. Ces tarifs maintenus en 2020-2021 et 2022 ont été revus au 1er janvier 2023.

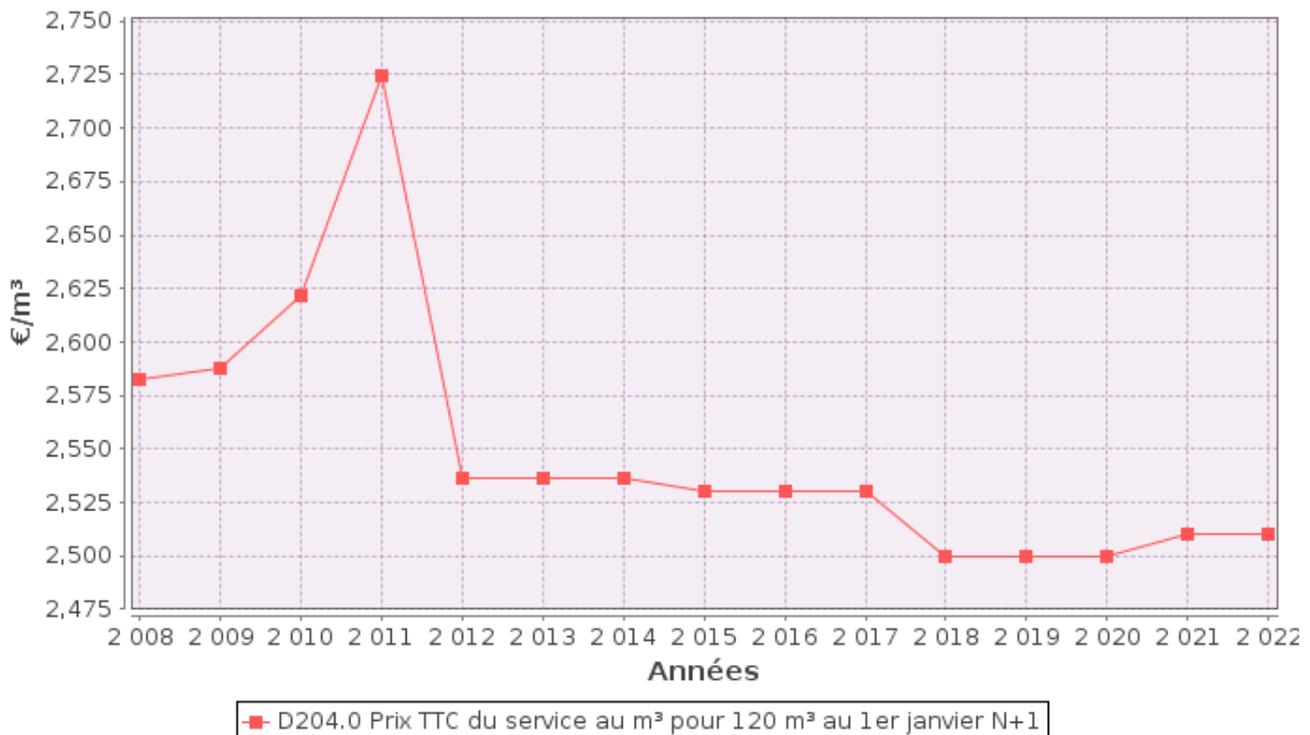


2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,00	25,00	0%
Part proportionnelle	256,80	300,00	16,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	281,80	325,00	16,8%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	___	___	___%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	19,20	19,20	0%
Total	301,00	344,20	14,4%
Prix TTC au m³	2,51	2,86	13,9%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m

Eau potable	Collectivité : SI DES EAUX DE LA FORET DU THEIL, affermage du 01/01/2011 au 31/12/2022 avec la société VEOLIA EAU, affermage du 01/01/2023 avec la société AQUALIA, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : RETIERS, Régie communale, Tarif domestique : de la commune

	1er jan 2022	1er jan 2023	TVA	variation
Distribution de l'eau				
Part exploitant	119,51	119,51	5,5%	0,0%
Part intercommunale	142,64	142,64	5,5%	0,0%
Autres tiers (SMG35 - Agence de l'eau)	22,15	22,15	5,5%	0,0%
Collecte et traitement des eaux usées				
Part exploitant	0	0	0,0%	
Part Collectivité	281,80	325,00	0,0%	15,3%
Autres tiers	0	0	0,0%	
Redevance Agence de l'eau				
lutte contre la pollution	36,00	36,00	5,5%	0,0%
Modernisation du réseau	18,00	18,00	0,0%	0,0%
Total HT				
Distribution de l'eau	320,30	320,30		0,0%
Collecte et traitement des eaux usées	299,80	343,00		14,4%
TVA				
Distribution de l'eau	17,62	17,62		0,0%
Collecte et traitement des eaux usées	0,00	0,00		
TOTAL TTC				
Distribution de l'eau	337,92	337,92		0,0%
Collecte et traitement des eaux usées	299,80	343,00		14,4%
TOTAL TTC GLOBAL	637,72	680,92		6,8%
TARIF GLOBAL €TTC / M3	5,31	5,67		6,8%

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance assainissement	282 597.42	286 343.93
Total recettes de facturation	282 597.42	286 343.93
Contrôle de raccordement	2 750.00	1 500.00
Subvention d'exploitation	16 427.60*	4 998.80**
Recettes liées aux travaux	8 025.10	10 579.00
Amortissement des subventions	13 738.21	13 912.34
FCTVA	2 269.00	3 641.37
Total autres recettes	42 210.31	34 631.51
Total des recettes	325 807.73	320 975.44

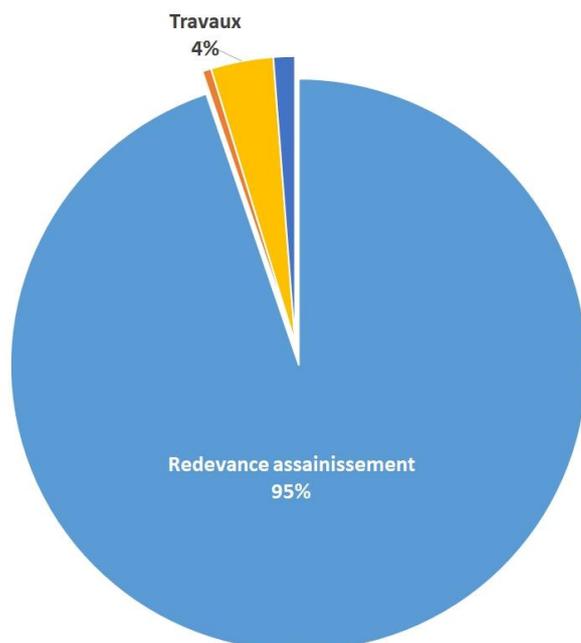
Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 286 343.93 € (282 597.42 € réalisées au 31/12/2021).

* Subvention exceptionnelle pour la valorisation des boues pendant la période de crise sanitaire covid. Montant de 13 646.40 € en attente de versement de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

** Subvention agence de l'eau pour l'instruction des demandes de réhabilitation de la partie privative du branchement eaux usées et eaux pluviales et subvention agence de l'eau pour la réhabilitation de la partie privative du branchement eaux usées et eaux pluviales, aides reversées aux demandeurs.

Amortissement des subventions 13 912.34 € sur l'exercice 2022.

2.4 Répartition des recettes



Les recettes FTVA, contrôle de raccordement et subventions sont inférieures ou égales à 1%.

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1 561 abonnés potentiels (100% pour 2021).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	63%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	95%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	96

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 96 pour l'exercice 2022 (86 pour 2021).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de RETIERS	124,96	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2021).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de RETIERS	124,96	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2021).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de RETIERS	124,96	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2021).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de RETIERS :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	34.13
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	12.90
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		47.03

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

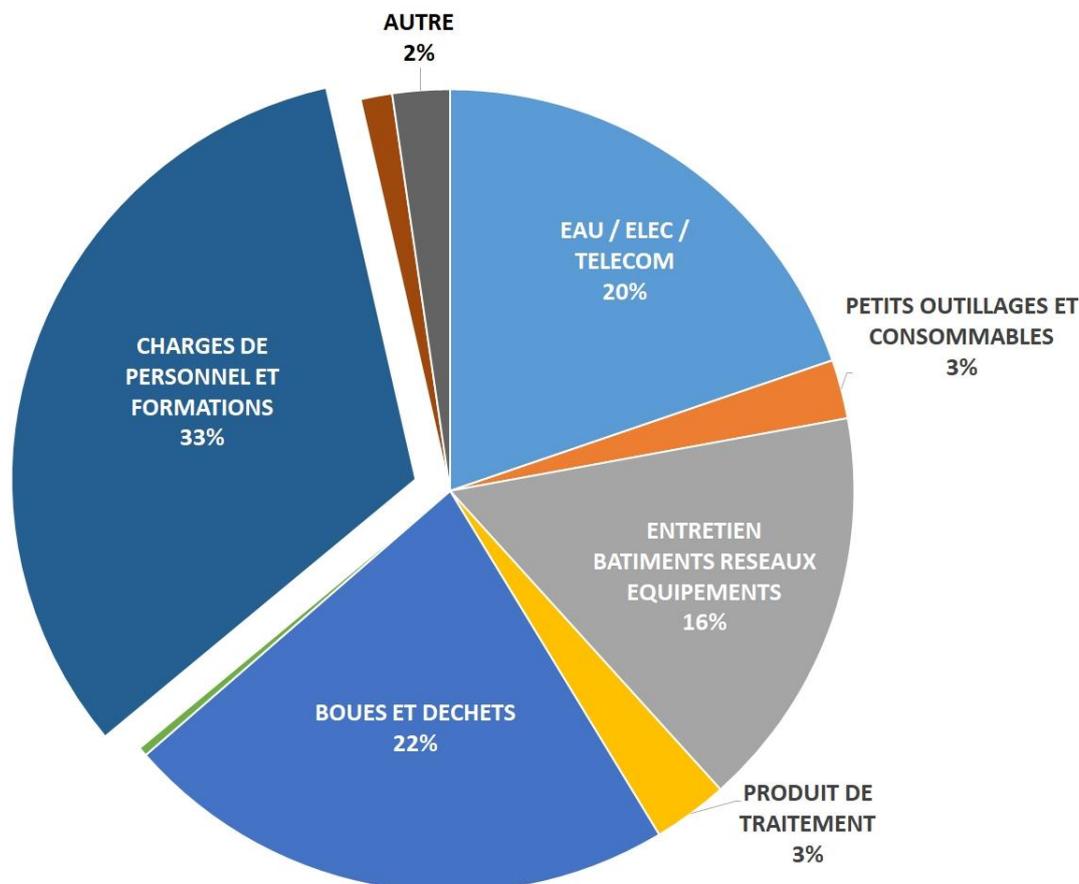
Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

4 Dépenses de fonctionnement du service

Données extraites du logiciel de comptabilité. Les informations ci-dessous sont un aperçu non exhaustif des dépenses liées à l'assainissement.

4.1 Répartition des dépenses de fonctionnement

Dépenses réelle



Ensemble du budget fonctionnement 300 560,31€ sur l'exercice 2022 (311 999,49€ sur l'exercice 2021).

Amortissement 68 272,36€ sur l'exercice 2022.

Les dépenses de fonctionnement contrôle des équipements, entretien véhicule et carburant sont inférieures ou égales à 1%.

5 Financement des investissements

5.1 Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	268 609.00	151 644.88
Montants des subventions en €	35 579.00	10 334.46
Montants des contributions du budget général en €	0.00	0.00

5.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	86 000.00
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

5.3 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

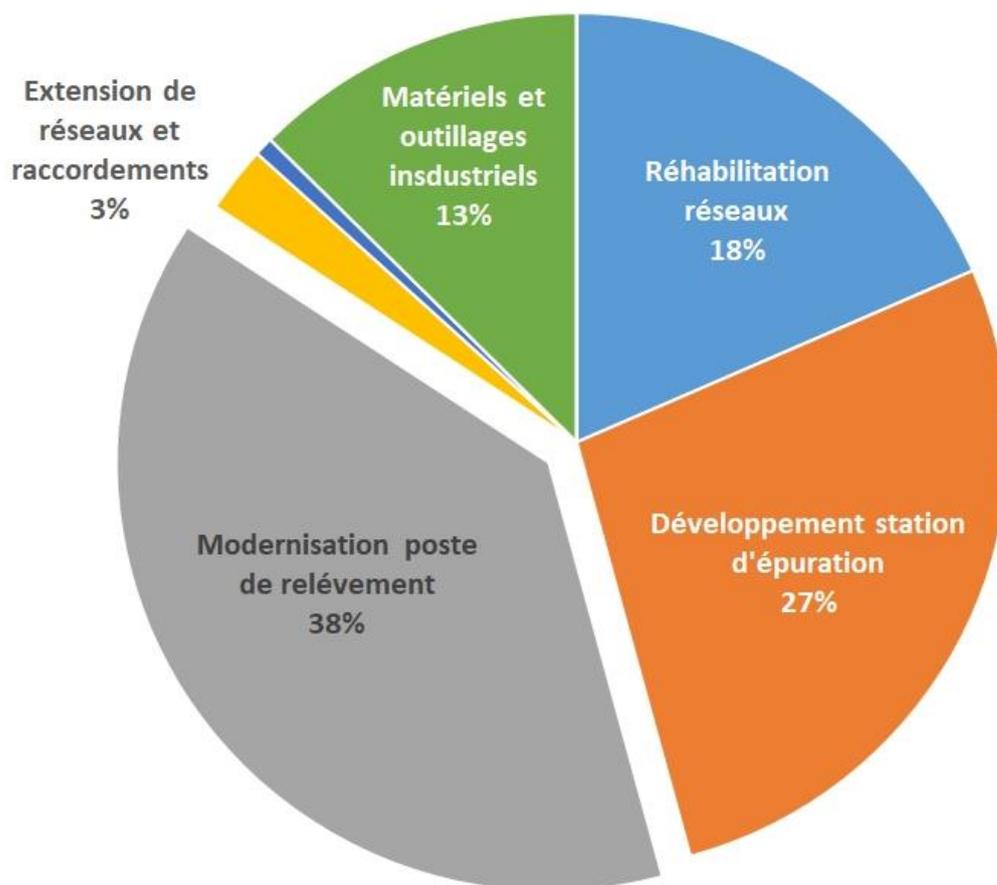
Projets à l'étude	Montants prévisionnels de l'année précédente en €	Montants prévisionnels en €
Restructuration du réseau rue Jules Verne	145 000.00	25 000.00
Restructuration du réseau Lancelot	70 000.00	10 000.00
Restructuration du réseau De Lattre	25 000.00	CLOTURE
Remplacement PR Le Braz	/	18 000.00
Amélioration du poste de relèvement	26 000.00	26 000.00
Amélioration de la déshydratation des boues	7 000.00	119 000.00
Autosurveillance station		18 000.00
Mises aux normes réseaux et branchement	20 000.00	20 076.00
Extensions diverses	25 000.00	22 500.00
Etudes réseau sud Services techniques	/	14 000.00

5.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Aucun programme de travaux validé par l'assemblée délibérante.

5.5 Répartition des dépenses d'investissement

Dépense réelles



Ensemble des dépenses d'investissement 251 764,80 € sur l'exercice 2022 (337 245,50€ sur l'exercice 2021).

Amortissement 13 912,34€ sur l'exercice 2022.

Les dépenses d'investissement véhicule de service et études sont inférieures ou égales à 1%.

6 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pas de créance irrécouvrable votée par l'assemblée délibérante sur l'exercice 2022.

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de coopération décentralisée sur l'exercice 2022.

7 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 732	3 746
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	41	47,3
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,51	2,87
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	86	96
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0.0*	0.0

*Erreur dans le rapport sur le prix et la qualité du service exercice 2021 : 0,0035€/m³ déclaré, rectifié 0.0€/m³ pas de créance irrécouvrable voté par l'assemblée délibérante sur l'exercice 2021.